



15 février - 9 mai 2016

Mise en œuvre en France
du programme « **Back to School** »
de la Commission européenne





EDITO

La première édition française du programme « Retour à l'école/Back to school », mis en place par la Commission européenne, a été l'année dernière un grand succès. Grâce à l'organisation de plus de 100 visites de fonctionnaires travaillant dans les institutions européennes, plus de 8 000 élèves ont été sensibilisés aux questions européennes et ont pu faire part de leurs interrogations et de leurs espoirs, dans une période charnière pour l'Europe.

Les témoignages des élèves et des enseignants des établissements visités montrent combien les échanges ont été utiles et appréciés.

Alors que cette année sera décisive pour l'avenir de la construction commune, nous avons décidé de reconduire et d'amplifier ce programme en France.

Vous connaissez mieux que quiconque l'Europe, son fonctionnement et ses projets. Vous êtes donc les mieux placés pour faire vivre de l'intérieur l'aventure qu'est la construction européenne, partager avec les jeunes des établissements que vous avez fréquentés les valeurs de l'Europe et leur faire prendre conscience de son importance dans la vie de notre pays.

Au-delà de l'émotion que procure le retour dans une salle dont on a fréquenté les bancs, il y a surtout cette vérité de l'échange avec des jeunes qui amène à présenter sa vision de l'Europe et le sens de son engagement au service du projet européen.

Nous espérons que ceux qui ont déjà participé à la première édition auront plaisir à renouveler l'expérience. Pour les autres, nous vous souhaitons un grand succès si vous décidez de rejoindre cette belle aventure !

Toutes les académies se mobilisent pour vous accueillir dans les meilleures conditions lors de cette nouvelle édition.

Ensemble, par notre mobilisation, faisons comprendre et aimer l'Europe.



Najat VALLAUD-BELKACEM

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Harlem DESIR

Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes

SOMMAIRE

Edito	3
Comment organiser mon déplacement ?	7
Où puis-je obtenir de l'aide et des conseils ?	8
Comment structurer mon intervention ?	9
Comment assurer la visibilité de mon déplacement ?	10
Relations avec la presse	11
L'Europe dans les contenus d'enseignement	12
Que fait l'Europe pour les jeunes ?	15



COMMENT ORGANISER MON DEPLACEMENT ?

Organisation

L'information concernant le programme a été diffusée au sein des services de l'Education nationale.

Dès que possible, **entrez directement en contact avec le délégué académique aux relations européennes et internationales (DAREIC – voir liste en annexe) pour organiser votre visite dans l'établissement de votre choix.** Il pourra vous orienter et appuyer vos démarches avec les services de l'Education nationale et faciliter votre prise de contact avec l'établissement retenu.

Prenez soin de vérifier la compatibilité de vos disponibilités avec les vacances scolaires : <http://www.education.gouv.fr/pid25058/le-calendrier-scolaire.html>

La participation à ce programme relève du volontariat. Il se peut qu'un établissement, pour des raisons d'organisation, ne puisse vous recevoir aux dates que vous souhaitez. Dans ce cas, adressez-vous à l'équipe Retour à l'école (retouralecole.due@diplomatie.gouv.fr) qui s'assurera de trouver un établissement prêt à vous accueillir.

Financement

Le financement, s'il est possible, sous forme de mission ou de congé spécial, est à voir directement avec votre direction générale. Sinon, il vous appartient de décider si vous souhaitez participer au programme sur vos propres ressources.

Où ?

Le programme vise à encourager votre intervention devant les classes d'établissements scolaires que vous avez fréquentés dans le passé, à l'école, au collège et au lycée. Toutefois, si vous le souhaitez, vous pouvez vous rendre dans l'établissement de votre choix en France (en particulier dans les établissements appartenant au réseau d'éducation prioritaire) ou, si vous êtes en poste à l'étranger, au sein des établissements scolaires d'enseignement français à l'étranger.

Quand ?

L'opération se déroulera **du 15 février au 9 mai 2016** et participera ainsi aux actions de communication organisées autour de la Journée de l'Europe. Pour les DOM-TOM et en accord avec le DAREIC, une autre date pourra être envisagée.

Une session d'information et de préparation aura lieu le 18 février 2016 à 9h30 à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne.

Contenu

L'objectif est de présenter votre métier et votre parcours aux collégiens et lycéens, de leur parler de l'impact de l'Europe sur leur quotidien et de discuter avec eux des sujets liés à l'Union européenne (ses réalisations concrètes, ses opportunités, son fonctionnement...), sans pour autant rentrer dans des considérations politiques relevant des services de communication des institutions européennes ou des Etats membres.



OU PUIS-JE OBTENIR DE L'AIDE ET DES CONSEILS ?

L'équipe « Retour à l'école » chargée de la coordination de l'opération pour la France pourra vous accompagner tout au long de la préparation puis après le déroulement de votre intervention. Il suffit d'adresser votre demande à l'adresse retouralecole.due@diplomatie.gouv.fr.

Vous pourrez également trouver de l'aide et des conseils...

...dans votre institution d'origine

Vous pouvez vous adresser aux coordinateurs « Back to school » dans les différentes institutions et agences participantes.

Institution/Agence	Point de contact
Commission européenne	
✓ Représentation de la Commission à Paris	Rosa NUNES DOS SANTOS (+33 1 40 63 38 37)
✓ Commission européenne à Bruxelles	Virginia QUIRKE (+32 2 299 30 85)
Comité des régions	Klaus HULLMANN
Conseil de l'Union européenne	Karin BROUCKAERT
Cour des comptes	Damijan FISER
Comité économique et social européen	Nadia BOUKHENFOUF
Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture	Mariateresa DE PASQUALE
Service européen d'action extérieure	Nicole MEIJER
Parlement européen	Andrea ANDREAS-JUNGE
Conseil européen de la Recherche	Rosaria CARBONE
Agence exécutive pour la recherche	Maria CARNEIRO

...sur internet

Tout d'abord, en allant sur le site web de la Commission européenne, « Back to School », vous trouverez les outils nécessaires à la préparation de votre présentation :

<http://myintracomm.ec.testa.eu/corp/comm/BckToSchool/Pages/UsefulMaterial.aspx>

Un pense-bête sur l'ensemble des détails organisationnels et techniques qu'il convient d'évoquer lorsque vous contacterez la/les école(s) que vous visitez est également disponible :

<http://myintracomm.ec.testa.eu/corp/comm/BckToSchool/Pages/PracticalTips.aspx>

Enfin, pour d'autres considérations générales, vous pouvez vous référer à la page des FAQs :

<http://myintracomm.ec.testa.eu/corp/comm/BckToSchool/Pages/FAQ.aspx>

...auprès des CIED

Les 54 centres d'information Europe Direct (CIED) de France sont à votre disposition pour vous aider à préparer et à animer votre visite. N'hésitez pas à contacter le CIED le plus proche du lieu de votre intervention. Ils sont souvent au contact des jeunes dans les régions et peuvent vous offrir deux types d'aide :

↳ préparer votre visite en amont en rencontrant les élèves quelques jours avant ;

↳ et/ou vous accompagner lors de votre visite et animer avec vous le débat en utilisant, par exemple, certains des outils pédagogiques sur l'Europe qu'ils utilisent habituellement.

Liste des CIED en France :

http://ec.europa.eu/france/activite/information/centres_information_europe_direct/index_fr.htm

... dans les Académies

Dans chaque Rectorat, les délégués académiques aux relations européennes et internationales (Dareic) assurent la coordination des activités académiques liées à l'Europe. Ils peuvent utilement faciliter vos contacts avec les chefs d'établissements et vous mettre en relation avec les différents services des rectorats.

Vous trouverez la liste des DAREIC en annexe de ce livret.



COMMENT STRUCTURER MON INTERVENTION ?

La principale valeur ajoutée du programme Back to school est celle de rendre l'Union européenne plus concrète pour les élèves et de leur montrer par des exemples en quoi l'action de l'Union se traduit dans la vie quotidienne. Il est donc important d'illustrer les présentations par des cas concrets.

Par exemple, ouvrir son sac ou sa mallette pour y prendre des objets qui s'y trouvent permet de parler de l'action de l'Union européenne par rapport à des objets usuels tels que :

- Bouteille d'eau : directive protection environnement, recyclage, qualité de l'eau, écolabel, politique de protection de consommateurs, code barre (traçabilité des produits de la source jusqu'à la table des consommateurs) ;
- Rouge à lèvres : sécurité des consommateurs, absence de tests sur animaux pour produits cosmétiques (directive) ;
- Téléphone portable : développer l'idée des achats on-line et droit à rendre la marchandise/remboursement dans les deux semaines (Marché unique du numérique), suppression future des frais d'itinérance ;
- Jouets : sécurité des produits et le label EC conforme.

Quelques conseils pratiques

S'informer en amont sur le niveau de connaissances sur l'Union européenne des élèves visités et sur le type de préparation que le corps enseignant compte mettre en place en amont des visites.

Savoir à quelles tranches d'âge et type de sections vous allez vous adresser est essentiel : on ne s'adresse pas de la même façon, sur la forme comme sur le fond, à des collégiens ou à des lycéens. Il en va de même pour l'approfondissement de certaines connaissances dans les différentes sections.

L'utilisation de quizz dynamise les échanges.

Eviter les questions ouvertes et trop générales du type "qu'est-ce que l'Europe pour vous ?", surtout en début de séance et/ou si les élèves sont mal préparés.

Effectuer sa présentation dans un endroit qui permette d'être au même niveau que les élèves favorise bien plus les échanges que de le faire dans un auditorium, par nature plus impersonnel.

Vérifier les aspects techniques en amont et s'assurer de pouvoir faire sa présentation sans Powerpoint, au cas où le matériel ne fonctionnerait pas.

Documentation

Certains documents de l'Office des publications de l'Union européenne peuvent servir de support pédagogique aux enseignants qui souhaiteraient compléter votre intervention, en amont ou en aval de cette dernière. Les publications suivantes pourraient ainsi être signalées :

- [Le magazine des jeunes curieux](#) (pour un public de lycéens) ;
- [La brochure « A la découverte de l'Europe »](#) (pour des collégiens) ;
- [Une Carte de l'Union européenne](#) ;
- [Une frise chronologique](#).

Ces documents, ainsi que bien d'autres supports pédagogiques, peuvent être téléchargés via la bibliothèque électronique de l'Union européenne (EUBookshop). Il est également possible de commander un exemplaire papier. Pour obtenir des publications en plus grande quantité, il convient de :

- Contacter le Centre d'information Europe Direct ([CIED](#)) le plus proche ;
- Si ce dernier ne peut vous aider, adresser un [courriel](#) à la Représentation en France de la Commission européenne.



COMMENT ASSURER LA VISIBILITE DE MON DEPLACEMENT ?

Chaque déplacement peut faire l'objet de démarches auprès de médias locaux ou être valorisé à titre d'illustration concrète dans une communication plus large sur le programme (presse régionale voire nationale). A titre individuel, chaque participant est par ailleurs libre de relayer son initiative sur les réseaux sociaux.

Il appartient au participant au programme de décider s'il souhaite que la presse locale soit informée de sa visite, en remplissant la case afférente sur le formulaire d'inscription. A titre individuel chaque intervenant reste libre d'accepter ou non que sa prestation se réalise en présence de journalistes et de relayer ou non son initiative sur les réseaux sociaux.

Le DAREIC de l'Académie où se trouve l'établissement visité offrira son soutien logistique et le bureau à Marseille de la Représentation en France de la Commission européenne mobilisera la presse locale et régionale.

Dans les cas où les médias viennent à l'école (parfois les interviews se font par téléphone ou en studio), le service de communication du rectorat, prévenu par les DAREIC, se chargera de recueillir auprès des responsables d'établissement (école, collège ou lycée) les autorisations parentales de filmer ou de photographier les élèves mineurs ainsi que les autorisations des élèves majeurs concernés.

Les fonctionnaires de la Commission européenne sont invités à assurer la visibilité de leur déplacement, notamment via les réseaux sociaux, en s'assurant que le droit à l'image des élèves est protégé (pas de gros plans, sans autorisation préalable signée). Les débats à caractère politique appelant une réponse des services de communication des institutions européennes ou des Etats membres ne relèvent pas du programme. Néanmoins, des « lines to take » seront transmises aux participants sur quelques sujets majeurs, afin que vous puissiez apporter une réponse générale aux questions des élèves.

Les fonctionnaires et agents des autres institutions européennes sont invités à se rapprocher du coordinateur du programme « Retour à l'école » de leur institution pour savoir quelles sont les règles spécifiques éventuelles à respecter (voir la liste des coordinateurs en page 8).

RELATIONS AVEC LA PRESSE

Pour les participants qui accepteraient de répondre aux questions des journalistes, les questions suivantes se posent :

De quoi suis-je autorisé(e) à parler ?

Concrètement, vous pouvez parler de vous, de votre travail, de vos motivations et des raisons qui vous amènent à visiter l'école. Il ne s'agit donc pas de commenter ou de donner votre opinion sur les différentes politiques de l'Union européenne. Cette compétence appartient exclusivement au Service du porte-parole de votre institution.

Comment puis-je me préparer aux questions des journalistes ?

Un entretien avec la presse se prépare. Il est possible de demander les thèmes envisagés en avance aux journalistes, afin d'être en mesure de s'y préparer.

Vous pouvez donc réfléchir et structurer au préalable une présentation de votre parcours (tant scolaire que professionnel), de votre environnement

de travail et des raisons qui vous ont amené à évoluer au sein des institutions européennes. Vous pouvez également préparer quelques phrases sur le sens de votre participation à ce programme Back to School/Retour à l'école : partage d'expérience, promotion du projet européen...

Pour rendre votre intervention vivante, n'hésitez pas à l'agrémenter d'anecdotes et d'exemples de votre quotidien à même d'illustrer votre engagement européen.

Et si je n'ai pas la réponse ou si la question sort de mon champ de compétences ?

En cas de question gênante ou trop spécifique vous pouvez indiquer que vous n'êtes pas en mesure de répondre et renvoyer le journaliste vers le porte-parole de votre institution, lequel répondra directement au journaliste.

L'EUROPE DANS LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

L'Europe est un objet d'enseignement aux multiples facettes : historique, géographique, artistique, linguistique, politique, économique, juridique, etc. Chacune d'elles renvoie à des programmes d'enseignement différents qui se complètent pour apporter aux élèves une formation cohérente et contribuer ainsi à leur compréhension d'un espace dont ils sont les héritiers et les futurs acteurs. Les éléments de référence aux programmes scolaires français synthétisés ci-après ont pour but de vous aider à appréhender le niveau de formation des élèves devant lesquels vous intervenerez. Un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture est entré en vigueur depuis la rentrée scolaire 2015.

1. Ecole et collège

À l'école primaire et au collège, dans le cadre du « socle commun », si l'Europe et l'Union européenne sont traditionnellement abordées à travers les enseignements de l'histoire, de la géographie et de l'enseignement moral et civique, d'autres disciplines jouent également un rôle important.

Cycle 3 (du CM1 à la sixième)

- ✓ **Histoire** : dans la présentation des grandes périodes qui organisent la progression, si une place prépondérante est donnée à l'histoire nationale, les élèves s'interrogent aussi sur les liens de la France avec d'autres acteurs et d'autres espaces et les programmes s'ouvrent à la **dimension européenne**. Lorsque l'histoire du XX^e siècle est abordée, la « **construction européenne** » est introduite comme un thème à part entière.
- ✓ **Géographie** : au cycle 3, les élèves observent les façons dont les humains organisent et pratiquent leurs espaces de vie (notion d'habiter). En poursuivant la découverte des territoires de proximité, le professeur élabore un parcours qui conduit les élèves à découvrir différents lieux du monde : les Etats de l'Union européenne y ont toute leur part, en lien avec les langues vivantes étrangères et les enseignements artistiques en particulier.
- ✓ **Enseignement moral et civique** : une première approche de l'Union européenne est au programme de l'enseignement moral et civique : elle doit permettre aux élèves **de connaître les valeurs, principes et symboles de l'Union**, d'en découvrir la **diversité des cultures** ainsi que le sens de son projet politique.

Cycle 4 (de la cinquième à la troisième)

- ✓ **Histoire et géographie en classe de troisième** : le choix a été fait d'étudier la **construction européenne** en la replaçant dans le contexte international de l'après-guerre et de la guerre froide. L'affirmation et la mise en œuvre du projet européen doit être, à ce niveau, abordée à partir de réalisations concrètes.
En géographie, l'analyse permet de cerner l'Union européenne comme un nouveau territoire de référence et d'appartenance. On présente les caractéristiques du territoire de l'Union européenne en insistant sur la position du territoire français dans cette géographie européenne et le potentiel que représente l'Union européenne pour notre pays. L'approche doit également permettre, à partir d'exemples concrets, de cerner la place de la France et de l'Europe dans le monde.
- ✓ **Enseignement moral et civique** : la connaissance et la compréhension des principes et valeurs de l'Union sont approfondies. Lorsque la notion de défense est abordée, les engagements internationaux de la France sont éclairés, en particulier les engagements européens.



2. Le Lycée

Au lycée, dans chacune des trois voies (générale, technologique, professionnelle), les programmes disciplinaires opèrent des choix qui donnent toute sa place à l'Europe.

2.1 - Les voies générale et technologique

Enseignements transversaux

- ✓ **Histoire** : dans la voie générale, en classe de seconde, le nouveau programme d'histoire invite à **replacer l'histoire des Européens, du monde de l'Antiquité à la première moitié du XIXe siècle**.
- ✓ **Géographie** : dans la voie générale comme dans la voie technologique, **l'étude de l'Europe et de la France** s'impose comme le thème central de la classe de première.
- ✓ **Enseignement moral et civique** : l'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance à un Etat de droit, garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité de tous les citoyens. Le programme propose une progression pédagogique qui offre à chaque niveau sa ligne directrice. Réfléchissant au lien qui existe entre société démocratique et société de l'information, les élèves, en classe de première, peuvent, avec le thème « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne », appréhender les différentes dimensions éthiques et civiques qui caractérisent l'Union européenne.
- ✓ **Français et littérature** : les programmes visent **l'acquisition d'une culture littéraire** marquée par la conscience des mouvements littéraires et culturels qui ont dessiné le paysage artistique européen. Chaque objet d'étude peut donc porter sur une ou plusieurs œuvres étrangères à la convenance du professeur. Plus spécifiquement, en classe de seconde, **l'enseignement d'exploration « Littérature et société »** permet de réfléchir à la prise en compte du fait littéraire dans plusieurs de ses dimensions, notamment dans sa **dimension européenne**.

Enseignements spécifiques aux séries de la voie générale

- ✓ **La littérature en série L** : l'objet d'étude « **Vers un espace culturel européen : Renaissance et humanisme** », spécifique à l'enseignement de la littérature en première L, vise à élargir le champ des références culturelles des élèves et à leur faire découvrir, à partir de textes littéraires de divers genres, un mouvement culturel et artistique spécifique d'ampleur européenne. Les élèves peuvent ainsi acquérir quelques éléments **de littérature comparée** et être amenés, en liaison avec les professeurs de langue, à réfléchir sur la question de la traduction.
- ✓ **Droit et grands enjeux du monde contemporain en terminale L** : l'enseignement permet d'explorer différents thèmes en lien avec l'Europe : ainsi en est-il de **l'étude du droit de l'Union européenne et de la protection européenne des droits de l'homme**.
- ✓ **Spécialité Sciences sociales et politiques en série ES** : l'enseignement traite de **l'impact de la construction européenne sur l'action publique**.
- ✓ **Sciences économiques et sociales en série ES** : l'enseignement pose explicitement la **question de la place de l'Union européenne dans l'économie globale** et propose notamment aux élèves de s'interroger sur les interdépendances entre les politiques macroéconomiques des États membres de l'Union. Le **rôle de la Banque centrale européenne** est également examiné puisque cette institution participe à la régulation conjoncturelle de l'activité économique.
- ✓ **Spécialité « Economie approfondie » en série ES** : les élèves ont l'occasion d'analyser le **rôle de la politique de la concurrence, tant au niveau national qu'au niveau européen**.
- ✓ **L'économie en série STMG** : l'objectif est de comprendre le monde contemporain qui intègre l'Europe dans ses axes de travail. Les lycéens étudient **de quelles marges de manœuvre dispose l'Etat dans le cadre de la zone euro** : la coordination des politiques économiques et la politique monétaire figurent parmi les questions traitées.



2.2- La voie professionnelle

- ✓ **L'histoire : en CAP** est développée dans une thématique intitulée « Guerre et conflits en Europe au 20ème siècle », l'idée d'une **prise de conscience européenne** suite à la bataille de Verdun. Lors du **baccalauréat professionnel**, les élèves approfondissent cet axe grâce à l'étude de l'histoire politique au 20ème siècle ; **les grands projets politiques et économiques d'union de l'Europe** sont peu à peu abordés.
- ✓ **La géographie** : elle se donne pour vocation de mieux comprendre le monde à travers l'étude des territoires et permet l'analyse des relations entre les sociétés et l'espace, notamment dans le cadre européen. **Ainsi l'Union européenne et ses territoires** sont-ils étudiés sous l'angle de leur **construction géoéconomique et géopolitique**.
- ✓ **Enseignement moral et civique** : le programme s'inscrit dans un cycle de deux ans. Comme dans toutes les séries du lycée, l'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance à un Etat de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité de tous les citoyens. Le thème « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne » y est obligatoire et l'idée de citoyenneté européenne un point de connaissance explicite.
- ✓ **L'économie** : enseignement associé à la gestion dans les baccalauréats professionnels du secteur de la production et associé au droit dans les baccalauréats professionnels du secteur tertiaire. **Le positionnement d'une entreprise sur le marché européen** est, par exemple, un élément important pour la définition de son activité économique ; le programme prévoit également le **repérage des contraintes et opportunités de développement que représente l'Europe pour une organisation**. C'est à travers l'étude de situations concrètes que l'enseignement met en exergue l'impact de l'appartenance de la France à l'Union européenne pour les entreprises.

3. L'Europe et l'enseignement des langues vivantes

Relever les occurrences du terme « Europe » ou même de l'idée européenne ne traduit pas suffisamment l'importance que notre système éducatif accorde à l'Europe. Au-delà de l'objet d'enseignement qu'elle est, elle peut, en effet, structurer la formation dispensée. Il en va ainsi par exemple de l'enseignement des langues vivantes : si nous ne réservons pas aux langues européennes une place spécifique en tant que telles, elles constituent l'essentiel de notre offre de formation et leur apprentissage se fait dans le « cadre européen commun de référence pour les langues » du Conseil de l'Europe. La France favorise l'enseignement des langues vivantes dans le cadre de dispositifs ou sections spécifiques (Abibac, Bachibac, Esabac).

Plus largement, l'apprentissage des langues tient une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture sur l'Europe et au monde. L'un des rôles de l'éducation est d'ouvrir l'esprit des élèves à la

découverte de l'inconnu, de l'autre, de l'étranger, de leur faire connaître ce qui ne leur est pas spontanément familier. Apprendre une langue vivante étrangère, c'est aussi apprendre une culture. L'apprentissage des langues favorise également l'insertion professionnelle des jeunes en France et à l'étranger. Aujourd'hui, parler une langue étrangère est devenu indispensable pour permettre aux élèves, plus tard, de trouver leur place dans le monde professionnel. Les langues étrangères sont utiles au quotidien.

C'est pourquoi, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, le système éducatif français s'est donné pour objectif d'améliorer les compétences en langues vivantes étrangères de ses élèves français en prévoyant notamment, à partir de 2016, l'apprentissage de la première langue vivante dès le CP et d'une seconde langue vivante dès la classe de 5e.

4. L'Europe dans les actions éducatives

La journée de l'Europe est l'occasion pour les élèves et les membres de la communauté éducative de s'exprimer et d'échanger sur l'actualité et les valeurs de l'Europe. De nombreuses activités sont organisées chaque année partout en France dans les établissements à l'occasion du 9 mai.



QUE FAIT L'EUROPE POUR LES JEUNES ?

L'Europe se mobilise pour encourager la mobilité des jeunes, au sein de l'Union européenne mais aussi dans les pays tiers, pour lutter contre le fort taux de chômage des jeunes et pour garantir la portabilité de leurs droits sociaux lors de leur expérience à l'étranger.

1 - Le programme ERASMUS+

ERASMUS+ a pour ambition principale d'amener plus de jeunes vers un emploi en permettant des mobilités d'études, de formation et d'apprentissage, reconnues comme un facteur favorisant l'inclusion sociale, l'épanouissement personnel et l'insertion professionnelle. Son budget de 14,7 milliards d'euros pour la période 2014-2020 a augmenté de plus de 40% par rapport à la période précédente, permettant un accroissement supérieur à 30% du nombre de bénéficiaires d'ici 2020 et une augmentation significative du montant des bourses qui leur sont accordées. C'est une illustration concrète de la mobilisation de l'Union européenne et de ses Etats membres en faveur de la jeunesse. Par ailleurs, le programme Erasmus+ est également ouvert aux jeunes en apprentissage ou en formation professionnelle.

Concrètement, à l'échelle européenne, le programme Erasmus+ permettra, grâce à des bourses de mobilité, à 4 millions de personnes d'aller étudier, suivre une formation, travailler ou faire du bénévolat à l'étranger. Sur ce total, plus de 2 millions de jeunes durant leurs études universitaires et 650 000 apprentis et élèves de l'enseignement professionnel pourront bénéficier

de bourses d'études ou de stage, selon les cas, dont le montant varie en fonction de la durée du séjour et du pays de destination. Par ailleurs, plus de 34 000 bourses de masters conjoints seront proposées et 200 000 étudiants de master effectuant un cycle complet d'études dans un autre Etat membre pourraient bénéficier de garanties de prêts. En outre, les personnels enseignants sont également concernés par ce programme qui vise aussi à encourager la mobilité géographique de 800 000 enseignants, formateurs ou membres du personnel éducatif et animateurs de jeunesse.

Pour l'année 2015, la France a bénéficié de plus de 120 millions d'euros du programme ERASMUS+ (entre 2013 et 2020, les moyens alloués à la France devraient doubler pour atteindre 223 millions d'euros à la fin de cette période) qui ont permis d'accompagner le financement, entre autres, de quelque 67 500 bourses de mobilité, tous secteurs confondus.

Entre 2007 et 2013, près de 300 000 jeunes français ont utilisé l'ancien programme pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (EFTLV), prédécesseur du programme Erasmus+, pour étudier et se former à l'étranger.

Via le programme Erasmus+, l'Union européenne finance également le service volontaire européen (SVE)

Le service volontaire européen (SVE) permet à des jeunes (de 16 à 30 ans) de s'engager dans une mission de service public dans des domaines tels que la culture, le sport, la protection civile, l'environnement dans un pays de l'Union européenne. Dans ce cadre, les frais de séjour

(hébergement, repas etc.), la protection sociale due au jeune volontaire ainsi qu'une indemnité mensuelle (de 55 à 145 euros selon les pays) sont pris en charge par l'Union européenne. Environ 1000 jeunes français partent chaque année dans le cadre d'un service volontaire européen.



2 - Autres dispositifs

D'autres dispositifs de mobilité des jeunes existent hors du programme Erasmus+ :

Erasmus « entrepreneurs » est un projet-pilote financé par le programme Cosme 2014-2020, hors Erasmus+ mais bénéficiant de son label ; il est destiné aux jeunes qui lancent leur propre activité ou qui ont créé leur entreprise depuis moins de trois ans.

« **Ton Premier Emploi EURES** » est une initiative pilote lancée en 2011 par la Commission pour aider les jeunes demandeurs d'emploi de l'Union Européenne à trouver un emploi dans un autre Etat membre. Entre 2011 et 2013, le programme a ainsi aidé 5 000 jeunes avec un budget de 12 millions d'euros. Pour la période 2014-2020, l'initiative est financée par le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI).

3 - Lutte contre le chômage des jeunes

Afin de lutter contre le chômage des jeunes, l'Union européenne a mis en place une « *Garantie pour la jeunesse* » consistant à proposer « *un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage aux jeunes de moins de 25 ans, dans un délai de 4 mois suivant la perte de leur emploi ou de la sortie de l'enseignement* ».

Cette Garantie pour la jeunesse est financée par l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), un fonds européen doté de 6 milliards d'euros pour les années 2014-2016. La France bénéficie de ce

fonds à hauteur de 600 millions d'euros. Dès octobre 2013, elle a été l'un des premiers Etats membres à mettre en place une Garantie jeunes dans 10 territoires pilotes, périmètre qui a depuis lors été élargi jusqu'à toucher à ce jour 72 départements (273 missions locales, soit 60% du réseau) pour atteindre, début 2016, l'objectif de 50 000 jeunes. De nouveaux territoires entreront encore cette année dans le dispositif pour atteindre l'objectif de 100 000 jeunes en 2017.



Annexe : Liste des DAREIC

Aix-Marseille

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1
mél : christophe.gargot@ac-aix-marseille.fr

Amiens

20 bd Alsace-Lorraine
B.P. 2609
80026 Amiens Cedex
mél : philip.simmonds@ac-amiens.fr

Besançon

10, rue de la Convention
25030 Besançon Cedex
mél : natacha.lanaud-lecomte@ac-besancon.fr
ce.relinter@ac-besancon.fr

Bordeaux

5, rue Joseph de Carayon-Latour
B.P. 935 - 33060 Bordeaux
Cedex 01
mél : johan.delory@ac-bordeaux.fr
ce.relint@ac-bordeaux.fr

Caen

168, rue Caponière
B.P. 6184 - 14034 Caen cedex
mél : monique.gourdy@ac-caen.fr

Clermont-Ferrand

3, av. Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex
mél : dominique.suquet@ac-clermont.fr

Corse

Bd Pascal Rossini
B.P. 808 - 20192 Ajaccio cedex
mél : michele.andreani@ac.corse.fr

Créteil

4, rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
mél : laurent.bertat@ac-creteil.fr

Dijon

51, rue Monge
B.P. 1516 - 21033 Dijon cedex

Grenoble

7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021 Grenoble cedex
mél : bruno.boddaert@ac-grenoble.fr

Guadeloupe

Angle rues Wachter et Éboué
BP 480 Les Abymes cedex
mél : monique.vidal@ac-guadeloupe.fr

Guyane

Route de Baduel
BP 6011
97306 Cayenne Cedex
mél : sonia.de-cruz@ac-guyane.fr

Lille

20, rue Saint-Jacques
B.P. 709 - 59033 Lille cedex
mél : isabelle.jeufrroy@ac-lille.fr
ce.daric@ac-lille.fr

Limoges

13, rue F. Chénieux
87031 Limoges cedex
mél : patrick.escola@ac-limoges.fr

Lyon

92, rue de Marseille
B.P. 7227 - 69365 Lyon cedex 09
mél : christian.caron@ac-lyon.fr

Martinique

Terreville
97279 Schoelcher cedex
mél : catherine.ciserane@ac-martinique.fr

Montpellier

31, rue de l'Université
34064 Montpellier Cedex
mél : franck.le-cars@ac-montpellier.fr
dareic@ac-montpellier.fr

Nancy-Metz

6- bis, rue du Manège
Site Mably CO 13
54035 Nancy Cedex
mél : evelyne.beaudeux@ac-nancy-metz.fr



Nantes

4, rue de La Houssinière
B.P. 72616
44326 Nantes Cedex 03
mél : laurence.emile-besse@ac-nantes.fr

Nice

53, avenue Cap de Croix
06081 Nice Cedex
mél : joel.mathieu@ac-nice.fr

Nouvelle Calédonie

Service des relations
internationales et de la
coopération
Immeuble Flize, bureau 212
BP G4 - Nouméa Cedex
mél : yjacquier@ac-noumea.nc

Orléans-Tours

21, rue Saint-Etienne
45043 Orléans Cedex
mél : sylvie.raguez@ac-orleans-tours.fr

Paris

94, avenue Gambetta
75020 Paris
mél : sdareic@ac-paris.fr
francois.neuville@ac-paris.fr
Guillaume.neel@ac-paris.fr

Poitiers

22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625 - 86022 Poitiers Cedex
mél : ce.dareic@ac-poitiers.fr
anne-marie.virgneau@ac-poitiers.fr

Reims

1, rue Navier
51082 Reims Cedex
mél : monique.parizot@ac-reims.fr

Rennes

96 - rue d'Antrain
35 705 Rennes Cedex 7
mél : manuel.de-lima@ac-rennes.fr

Réunion

Mission de coopération
régionale en éducation
26, rue Pitel
97490 Sainte-Clotilde Cedex
mél : marjorie.coste1@ac-reunion.fr

Rouen

25, rue de la Fontenelle
76037 Rouen Cedex
mél : olivier.launay@ac-rouen.fr

Strasbourg

6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex
mél : philippe.guilbert@ac-strasbourg.fr

Toulouse

Place Saint-Jacques
31073 Toulouse Cedex
mél : jean.solito@ac-toulouse.fr

Versailles

3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cédex
mél ce.dareic@ac-versailles.fr
lazare.paupert@ac-versailles.fr

Polynésie française

thierry.delmas@education.pf



Le Programme « Retour à l'école » est coordonné en France par le Ministère des affaires étrangères et du développement international avec la participation des services et institutions suivants :

- *Commission européenne, dont sa Représentation en France;*
- *Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) ;*
- *Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE) ;*
- *Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPUE).*